

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture partielle des déchetteries de Pau, Lescar et Emmaüs uniquement pour les déchets de jardin

Les déchetteries de Pau, Lescar et Emmaüs rouvriront dès le 27 avril uniquement pour collecter les déchets de jardins accumulés par les particuliers depuis leur fermeture et la suspension temporaire de la collecte du bac marron. Des modalités d'accès s'appliquent pour gérer l'afflux probable des usagers. Quant aux professionnels, ils peuvent d'ores et déjà se rendre dans les plateformes de compostage de Valor Béarn qui sont ouvertes.

POUR LES PARTICULIERS : réouverture de 3 déchetteries (Pau, Lescar et Emmaüs) à partir du 27 avril pour les déchets verts uniquement et ce, jusqu'à la levée du confinement

- Seule la dépose des déchets verts sera autorisée dans la limite de 2m3 par voyage. Un seul voyage autorisé par semaine.
- Autonomie des usagers : afin de respecter les gestes barrière, les gardiens ne pourront pas aider les usagers dans la dépose de leurs déchets verts : ces derniers doivent donc être autonomes et équipés de gants. Il est recommandé de venir avec ses propres outils : balai et fourche ou râteau pour le déchargement des remorques.
- Accès en alternance en fonction des n° de plaques d'immatriculation : numéros pairs les jours pairs et impairs les jours impairs en alternance. Par exemple, les plaques impaires le lundi 27 avril.
- Des contrôles seront effectués pour vérifier que les déchets rapportés correspondent uniquement à des déchets verts et pour vérifier les numéros de plaque. Les usagers ne respectant pas ces consignes seront refoulés.
- Les usagers devront se munir de leur attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité »
- Limitation des jours d'ouverture aux jours ouverts :
 - Déchetteries de Pau et Lescar : du lundi au samedi de 9h à 17h45.
 - Déchetterie-recyclerie Emmaüs Lescar-Pau : du lundi au samedi de 8h30 à 19h.
 - Déchetteries fermées le dimanche et les jours fériés
- Plans de circulation :
 - Pour Lescar : accès par la rue d'Arsonval avec zone d'attente matérialisée en amont de la déchetterie.
 - Pour Pau : accès par la rue Ramadier, obligatoirement depuis l'avenue Alfred Nobel. La rue Ramadier ne sera pas accessible depuis l'avenue Larribau.
 - Pour Emmaüs : zone d'attente sur le parking

L'attente pouvant être forte, il est demandé aux usagers :

- De faire preuve de courtoisie et de patience tant vis-à-vis des autres usagers que du personnel en place ;
- De respecter scrupuleusement les règles de fonctionnement applicables pendant cette période ;
- De respecter les gestes barrières mis en place et de se plier aux directives du personnel ;
- A ceux qui le peuvent, de ne pas se précipiter dès le premier jour d'ouverture et de différer leur visite.

Rappel de la loi : attention, en cas de fermeture de votre déchetterie, vous ne devez en aucun cas laisser vos encombrants dans la nature, sur le trottoir ou devant la grille de la déchetterie : la **sanction pour dépôts sauvages pouvant monter jusqu'à 1500€ et la confiscation du véhicule**. **Brûler les déchets de jardin** à domicile est passible d'une **amende de 450 €**.

À noter : la collecte du bac marron reste suspendue afin de prioriser les collectes essentielles que sont les ordures ménagères et le tri sélectif dans un contexte d'effectifs réduits. Il est demandé aux habitants de ne pas stocker de déchets de jardin dans le bac marron durant le confinement pour éviter qu'ils ne fermentent trop longtemps. Les habitants sont invités à se rendre en déchetterie s'ils en ont la possibilité ou à entreposer leurs déchets verts dans un coin de jardin ou encore à suivre les **conseils détaillés sur le site internet** pour utiliser les déchets verts au jardin : compostage, tonte haute, mulching, broyage, paillage... : <https://www.pau.fr/article/les-bons-conseils-pour-utiliser-les-dechets-du-jardin-pendant-le-confinement>

POUR LES PROFESSIONNELS : dépôt dans les plateformes de compostage de Valor Béarn et à l'Éco-pole Pau-Est

Plateforme de Valor-Béarn : les professionnels du paysage et des espaces verts qui souhaitent déposer des déchets verts doivent contacter les agents de plateforme afin de compléter le protocole de sécurité de déchargement / la fiche d'information préalable / la fiche client, de transmettre RIB et n° de siret et de créer leur compte client (avec badge pour Serres-Castet et Soumoulou) :

- Plate-forme de Soumoulou, chemin Pégarde, du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Plate-forme de Serres-Castet, rue Béost, du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Plate-forme de Lescar, avenue Frederic Joliot Curie, du lundi au vendredi de 8h à 16h

Le prix est de 41 € HT/T déposée. Pour rappel, les particuliers n'ont pas accès aux plateformes.

Écopole Pau-Est : horaires adaptés, du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30. Renseignements et tarifs : 05 54 07 05 80 / contact@ecopole-pauest.com / <https://ecograv.com>

Pour toute question : **Direction Développement Durable et Déchets** : 05.59.14.64.30 / collecte@agglo-pau.fr / www.pau.fr

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.
Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr